

ECONOMIE, ENTREPRISES

Covid-19 : Des mesures pour accompagner la reprise des commerçants

Mis en ligne le **jeudi 11 juin 2020**

Afin d'accompagner au mieux les commerces dans la reprise, Brest et Brest métropole mettent en place des mesures exceptionnelles. Des extensions de terrasse sont en cours, des barnums mis à disposition, et les déballages sur l'espace public facilités.



La réouverture des bars et restaurants le 2 juin, dans le respect de contraintes sanitaires strictes, a permis aux professionnels du secteur de reprendre le chemin du quotidien. Mais ces règles nouvelles ont logiquement diminué leurs capacités d'accueil. Brest et Brest métropole, en concertation avec leurs partenaires (UMIH29, CCIMBO, CMA29, Vitrites de Brest), ont donc souhaité les accompagner, en leur proposant d'**élargir le périmètre de leurs terrasses, voire de disposer de structures couvertes sur l'espace public jusqu'au 30 septembre.**

L'été en terrasses !

Après recensement, les professionnels se sont montrés intéressés :

- > 83 demandes de terrasses et extensions sur Brest,
- > 19 terrasses éphémères mises en place pour des établissements qui ne disposent pas de terrasses habituellement sur Brest,
- > Accord pour 64 demandes d'extensions,

- > Au total, **ce sont donc 4 700 m² de terrasses et extensions (bars et restaurants) qui seront de la partie cet été, contre 2 800m² habituellement.**
- > 270 m² à ce jour de structures couvertes accordées sur Brest et Gouesnou. Les premières structures sont mises à disposition en cette fin de semaine.

Des demandes encore possibles

Les restaurateurs intéressés peuvent encore se manifester pour une demande de mise à disposition d'une structure couverte.

- > Les restaurateurs de la ville de Brest souhaitant disposer d'un barnum sont invités à formaliser leur demande [par mail](#) au service événementiel et animation de la direction du développement économique de Brest métropole **pour le 19 juin dernier délai.**
- > Les restaurateurs des communes de la métropole sont invités à formaliser leur demande auprès de leur mairie respective **pour le 19 juin dernier délai.**

Déballages des commerces

Dans cette dynamique, la ville de Brest a aussi accordé, en lien avec les Vitrines de Brest, la gratuité des droits de place pour les commerçants du centre-ville **lors de la braderie d'été des 26 et 27 juin prochains** ainsi que l'autorisation de déballer devant leurs commerces **tous les vendredis du 3 juillet au 26 septembre** (intégrant aussi la gratuité des droits de place).



A partir du vendredi 12 juin, le réseau **Bibus** [s'adapte son offre de transport afin de répondre aux demandes des salariés ayant besoin de se déplacer en soirée et d'accompagner la réouverture des cafés et restaurants. Le tramway fonctionnera de nouveau de 5h à 1h du matin. Les lignes de bus adaptent également leurs horaires : pour la ligne 1 : de 05 h 50 à 0 h 40 ; pour la ligne 3 : de 6 heures à 0 h 30 ; pour la ligne 5 : de 5 h 55 à 0 h 30.](#)



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



RETOUR À LA LISTE



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30